

La Lettre du TRI

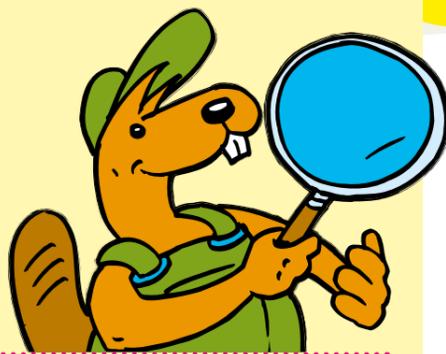
VIERZON • MAI 2016 • N°1 • www.cc-vierzon.fr



Du changement dans la collecte de vos déchets ménagers à partir du 6 juin



Mot du Président



La gestion des déchets ménagers représente un enjeu majeur pour les collectivités locales d'un point de vue économique et environnemental. Considérant les contraintes réglementaires, la Communauté de Communes a profité du renouvellement de son appel d'offres pour revoir et optimiser les collectes des déchets sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, cette nouvelle organisation présage une meilleure maîtrise du budget de collecte et de traitement des déchets ménagers et un maintien du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016.

Des changements de fonctionnement vont donc avoir lieu à partir du 06 juin : un jour unique pour le ramassage des emballages et des ordures ménagères résiduelles, un nouveau service de ramassage des encombrants et la modification de la fréquence de collecte des biodéchets. Actuellement les bacs biodéchets sont composés à 80% de déchets verts et

non de déchets de cuisine comme cela devrait être le cas. Ainsi, la réduction de fréquence de collecte a pour objectif de vous inciter à un tri plus ciblé de vos biodéchets et de vous diriger vers les déchetteries pour évacuer vos déchets verts.

Le geste du tri est l'effort de tous et votre persévérance permet de limiter la quantité de déchets enfouis. Même si les erreurs de tri sont encore nombreuses (11 kg/habitant en 2015), nous sommes sur la bonne voie puisque que la quantité d'ordures ménagères enfouies a diminué de 7 kg par habitant en 2015 sur le territoire de la Communauté de Communes. Continuons ensemble nos efforts pour sauvegarder notre environnement.

François DUMON
Président de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

Sommaire

Collecte des emballages et des ordures ménagères résiduelles : un seul et même jour

Collecte des biodéchets toutes les 2 semaines

Collecte des encombrants sur inscription

Des questions ?

contactez les ambassadeurs du Tri

2 rue Blanche Baron

18100 VIERZON

Tél : 02 48 71 92 27

Mail : ambassadeur.tri@cc-vierzon.fr

www.cc-vierzon.fr



Collecte des emballages et des ordures ménagères résiduelles : un seul et même jour



A partir du 06 juin, la collecte des emballages (sac jaune ou bac jaune) s'effectue le même jour que la collecte des Ordures Ménagères (poubelle grise) sauf pour le Centre Ville, les habitats collectifs et les voies étroites collectées en mini-benne.

Un nouveau jour de collecte sur votre quartier a été défini, vous pouvez le retrouver via le plan des quartiers.

Points particuliers de collecte :

Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, une mini-benne collecte certaines rues (voir le plan des quartiers).

Report de collecte les jours fériés :

Lors d'un jour férié, la collecte sera reportée automatiquement au samedi :

• Lundi ou mardi férié :

la collecte sera reportée au **samedi précédent**.

Ex : le mardi 01 novembre est férié, la collecte aura lieu le samedi 29 octobre

• Mercredi, jeudi ou vendredi férié :

la collecte sera reportée au **samedi suivant**.

Ex : le jeudi 14 juillet est férié, la collecte sera reportée au samedi 16 juillet.

Collecte des biodéchets toutes les 2 semaines



La collecte des biodéchets a été mise en place sur Vierzon depuis 10 ans. La Communauté de Communes a fait un bilan de cette expérience sur le territoire. Il a été décidé de modifier la fréquence de collecte de la poubelle marron qui va être collectée toutes les 2 semaines à partir du 06 juin. Vous pouvez retrouver vos semaines de collecte sur le plan des quartiers Biodéchets au dos de cette lettre avec un calendrier.

LES DÉCHETS VERTS (tontes de pelouse, tailles d'arbres...) doivent être déposés en déchetterie.

3 déchetteries intercommunales sont à votre disposition :

- **Déchetterie du Vieux Domaine** : Tél. 02 48 52 03 94
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi :
9h-12h/13h30-17h.
- **Déchetterie du Petit Râteau** : Tél. 02 48 75 25 69
Pour les particuliers : Ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et le dimanche de 9h à 12h30.
- **Déchetterie de Nohant en Graçay** : Tél. 02 48 51 29 18
Lundi - mercredi - vendredi de 14h00 à 17h30.
Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

RAPPEL CONCERNANT LES BIODÉCHETS À METTRE DANS LE CONTENEUR

Les déchets de cuisine :

épluchures, coquilles d'œufs, marcs de café, sachets de thé, filtres en papier, fruits et légumes abîmés, restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes, pain, fanes de légumes ...)

Les déchets de maison :

mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres froides, sciures, copeaux, plantes d'intérieur, fleurs fanées ...

ATTENTION, POUR AVOIR UN COMPOST DE QUALITÉ, NE PAS METTRE :

Les os, les pelures d'agrumes (citrons, oranges...), noyaux, restes de viande ou poisson, coquilles huîtres et de moules, litières souillées, poussières d'aspirateur, gravats, terre, cailloux, charbon de barbecue, pots de fleurs, journaux, magazines.

Collecte des encombrants sur inscription



Auparavant, les encombrants étaient collectés par quartier 2 fois par an (en février/mars puis en septembre/octobre).

A partir du 01 septembre 2016 le ramassage des encombrants se fera de façon individuelle et sur demande des habitants.

Cette collecte est gratuite et réservée aux habitants de Vierzon.

Mode d'emploi de la collecte des encombrants sur inscription :

- **J'appelle** le Centre Service Clients VEOLIA au 02 48 70 91 40
- Je décline à mon interlocuteur **mes coordonnées et la liste des objets à collecter**
- **Le Centre Service Clients me fixe un rendez-vous** dans un délai de 30 jours. Les jours de collecte des objets encombrants sont les jeudis
- **La veille du rendez-vous, je dépose devant mon habitation uniquement les objets mentionnés lors de mon inscription, ceux-ci seront ramassés le lendemain.**

Pour 2016 :

L'accès au service de collecte des encombrants est limité à une inscription pour l'année 2016 par foyer, une première vague de ramassage des encombrants ayant déjà eu lieu en début d'année.

Pour 2017 :

L'accès au service de collecte des encombrants est limité à 2 inscriptions par foyer par année civile. Cela correspond à la même fréquence de collecte qu'auparavant (2 fois par an) mais adaptée aux besoins de chacun.

Ne sont pas acceptés : Tôles fibro (amiante), déchets végétaux, récipients contenant ou ayant contenu des produits toxiques/nocifs (peinture, solvant, huiles, herbicide...), tout produit de démolition, cailloux, terre, gravats, tuiles, poutres, batteries, pneumatiques V.L et PL, bouteilles de gaz, extincteurs.

Plan TRI et OM

Report de collecte en cas de jour férié :

- **Judi 14 juillet** : Report le samedi 16 juillet
- **Lundi 15 août** : Report le samedi 13 août
- **Mardi 1^{er} novembre (Toussaint)** : Report le samedi 29 octobre
- **Vendredi 11 novembre** : Report le samedi 12 novembre



Repérez sur le plan votre quartier et votre jour de collecte pour les emballages et les ordures ménagères



